****

**NOTICE FICHE DIAGNOSTIC POUR ASSOCIATION USEP**

La fiche diagnostic spécifique USEP-APAC est nécessaire pour la validation de vos assurances concernant les activités hors temps scolaire telles que : accueil de loisirs, activités périscolaires, activités avec accueil de public (bals, kermesses), dispositifs  
d’accompagnement scolaire, etc.

Cette fiche permet également d’éviter plusieurs souscriptions de formules Activités  
Associatives Temporaires « R.A.T ».

La bonne déclaration des manifestations vous évitera des surcoûts de cotisation dans l’année.

Une Convention d‘Assurance Personnalisée (C.A.P.) permet d’assurer l’ensemble de vos  
activités prévues sur l’année. (Un numéro vert 0 800 10 10 58 vous permettra de régulariser  
votre effectif jusqu’à la dernière minute avant le début de l’activité si vous l’avez sous-estimé. **ATTENTION** : veillez à indiquer sur la fiche l’heure de démarrage de l’activité.

. Dans le premier tableau « ACTIVITES HORS TEMPS SCOLAIRE » vous devez indiquer les activités hors temps scolaire organisées de façon régulière par votre association, (exemple : club basket du samedi ou toute autre activité sportive régulière durant l’année).

. Dans le deuxième tableau « ACTIVITES TEMPORAIRES » vous devez indiquer les activités hors temps scolaire organisées de façon ponctuelle par votre association, (exemple : sortie vélo de l’année, kermesse de l’école).

**NB**:

**A noter que si tout l’effectif (adultes et enfants) est licencié USEP**, **les garanties sont acquises à la personne morale et aux personnes physiques sans supplément de cotisation.**

**Les personnes non titulaires d’une licence USEP seront garanties moyennant une cotisation supplémentaire.**